



## Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) définit les principes d'organisation du transport et du stationnement sur un territoire, tous modes de déplacements confondus. Il a été approuvé lors du conseil communautaire du 12 décembre 2016.



Créé en 1982 en France, le PDU a été rendu obligatoire à partir de 1996 pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants avec l'article L1214-3 du code des transports.

Le projet de PDU 2016-2025 de la CAVEM a été adopté le 28 septembre 2015 puis approuvé lors du conseil communautaire du 12 décembre 2016.

### Les 3 enjeux fondamentaux du PDU

- > La réduction des nuisances environnementales dues aux déplacements telles que les émissions de gaz à effet de serre
- > La mise en oeuvre d'une offre de mobilité adaptée au développement du territoire
- > La transformation des comportements individuels et collectifs pour une mobilité plus raisonnée

Les actions du PDU de la CAVEM s'inscrivent dans différents domaines comme l'aménagement de la voirie, les transports en commun, le stationnement et les véhicules électriques en tenant compte du Schéma Régional Climat

## Concertation publique

Après les phases d'élaboration et de consultation du projet, une enquête publique a été organisée du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Durant cette enquête des permanences ont été organisées pour informer le public sur les 5 villes du territoire : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Les registres mis à disposition en mairies ont permis de recueillir les avis.

### TÉLÉCHARGER

> Télécharger le Plan de Déplacements Urbains (.pdf)

## Quelques actions

- > **Trémie carrefour RDN7/A8 : réalisation d'un passage souterrain** sous le giratoire existant dans le sens Fréjus - Roquebrune-sur-Argens. Les travaux se sont achevés le 23 octobre 2018.
- > **Réseau Agglobus : développement de 3 nouvelles lignes** desservant les quartiers du Trayas à Saint-Raphaël, la zone des campings entre Bagnols et Fréjus et Fréjus Plage à partir de l'été 2018.

### VOIR AUSSI

> Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le PDU doit traiter de l'accessibilité.

- Le Schéma Directeur d'Accessibilité

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/deplacements-urbains/le-plan-de-deplacements-urbains-pdu-736.html>